

PROJET DE PERCEE ROUTIERE DANS LE VIEUX DAMAS

Samir ABDULAC

Architecte DPLG et docteur en urbanisme

Membre du bureau d'ICOMOS France

Membre du CIVVIH

Email : abdulac@wanado.fr

tel 33 1 43 06 96 54

fax 33 1 20 24 56 58

Résumé : Apparition d'un projet urbain majeur alors qu'une zone tampon n'est pas encore en place. Mobilisation réussie de la société civile aux côtés des défenseurs du patrimoine

Au début du XXe siècle, Damas comprenait la vieille ville intra-muros, les faubourgs traditionnels et quelques quartiers récents. Aujourd'hui, les quartiers anciens bordant le centre-ville moderne restent symboliquement et stratégiquement au cœur de la cité. De grandes avenues ont percé le tissu des anciens faubourgs jusque dans les années 1970. En 1979 l'ancienne ville a été inscrite au Patrimoine mondial. La ville intra-muros, puis à partir de la fin des années 1990 quelques faubourgs ont été progressivement classés à leur tour par le Ministère de la culture. Le Centre du Patrimoine Mondial exigea tardivement l'établissement du contour géographique des biens inscrits sur sa liste. Le tracé limité de la ville intra muros fut adopté en remettant l'établissement d'une zone tampon à une étape ultérieure. Cette démarche a été critiquée, sachant que le tissu de certains faubourgs était plus vaste et au moins aussi intéressant que celui de la ville intra-muros.

En 2004, le Gouvernorat organisa un concours de concepteurs pour "élargir" l'avenue du roi Faysal située au nord de la ville inscrite au Patrimoine mondial, plus ou moins parallèlement aux anciennes murailles. Il apparut bientôt que le projet retenu impliquait le percement d'une avenue d'une largeur de 36 mètres, bordée d'immeubles élevés et qu'elle devait en partie longer la muraille et couvrir la rivière qui la bordait. Au cours de l'été 2006 le Gouvernorat lançait un avis d'expropriation des terrains situés le long de son tracé.

Une polémique comme Damas n'en avait jamais connu surgit et enfla. Les commerçants et les habitants touchés, les personnes non indemnisées, les associations, des étudiants et des professeurs, les intellectuels et les artistes, en un mot la société civile se mit à s'agiter. Des articles pour et contre parurent dans la presse nationale. Un site internet se consacra à la question. Le Gouvernorat essaya de se défendre en prétextant le mauvais état des constructions touchées et de son souci de mettre en valeur le patrimoine des murailles de la ville en démolissant les constructions qui lui porteraient atteinte.

Une séance d'explication fut finalement organisée en mars 2007 sous l'égide du programme européen MAM et de la British Syrian Society, en présence du Premier ministre et d'une partie du gouvernement. Les différents points de vue eurent l'occasion de s'exprimer. La représentante du Centre du Patrimoine Mondial expliqua que la vieille ville de Damas ne devait pas risquer d'être inscrite sur la liste du Patrimoine mondial en danger. Cette séance

Seconde Rencontre Méditerranéenne du CIVVIH –
Corfou 18-19 Avril 2008

donna un coup d'arrêt au projet. Le Ministère de la Culture constitua une commission qui conclut à l'intérêt patrimonial du quartier menacé. Le Ministère des affaires locales n'entérina pas les expropriations. Une mission du Centre du patrimoine mondial rencontra longuement les représentants du Gouvernorat en décembre 2007, sans obtenir la communication officielle du plan détaillé.

Il est temps maintenant de délimiter une zone tampon, de trouver dans la réglementation nationale les protections nécessaires et d'inclure le quartier de l'avenue du roi Faysal dans un plan intégré de conservation et de développement pour la vieille ville de Damas.